

Montréal 

Immigration,  
Diversité  
et Inclusion

Québec 

Programme  
« *INTERVENTION DE MILIEU  
POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS* »

*Présentation destinée aux organismes réalisateurs*  
ÉDITION 2015

## 1. Introduction

Depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, la Ville de Montréal propose des programmes, des activités et des projets visant à assurer une meilleure qualité de vie aux jeunes de 12 à 30 ans. L'intervention jeunesse municipale s'inscrit dans la philosophie du « PAR, POUR ET AVEC les JEUNES », se réalise grâce à l'établissement d'un partenariat réel avec l'ensemble des partenaires montréalais et la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise des organismes communautaires jeunesse. L'amélioration continue de son offre de services, la prise en compte des particularités des diverses clientèles et l'adaptation aux besoins et aux goûts actuels des jeunes de 12 à 30 ans sont au cœur de l'action.

Le **Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ)** est né en 2007. Le 16 mai 2007 le comité exécutif adoptait une résolution qui confiait la coordination, la mise en œuvre et le suivi du PIMJ à la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie de la Ville de Montréal ainsi que des « Priorités jeunesse municipales 2007-2010 », ces dernières définissant les domaines d'intervention municipaux en cette matière.

Fruit d'une analyse des besoins réalisée avec les membres de la Table d'expertise municipale jeunesse et conçu avec la collaboration des arrondissements et des directions corporatives, le PIMJ a permis de rejoindre plus de 6000 jeunes par année par l'entremise de projets concertés dans les 19 arrondissements montréalais. Trois commissions permanentes municipales ont recommandé le PIMJ à la suite de consultations publiques réalisées à la demande du Conseil jeunesse de Montréal. En 2011, le programme a fait l'objet d'une évaluation grâce à la collaboration du département de Sciences Humaines Appliquées de l'Université Concordia. Les constats issus de cette évaluation sont très positifs et le maintien du programme demeure une priorité.

Pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI). Les jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration de première et deuxième générations et des minorités visibles, sont identifiés comme clientèle prioritaire de cette entente.

La neuvième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017.

## 2. Résumé de l'approche

L'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est une approche concertée et intégrée, réalisée dans les zones défavorisées, qui vise à mobiliser les acteurs d'un secteur donné dans le but de concevoir un plan d'action jeunesse et d'implanter des projets et des activités structurants et dynamiques dans les milieux de vie.

## **MOBILISATION**

L'implantation d'une démarche d'intervention de milieu repose sur la capacité de mobiliser et d'impliquer les acteurs jeunesse des milieux, soit les organismes institutionnels, privés et communautaires, dans un processus visant à mieux répondre aux besoins des jeunes par l'action concertée.

## **MULTIRÉSEAU**

La mise en place d'un programme d'intervention de milieu implique la mobilisation de partenaires. La concertation des différents réseaux permet de définir une vision commune de la réalité des jeunes, de maximiser la réflexion et l'action par le regard différent de chacun des réseaux et d'agir plus efficacement en fonction des rôles et des responsabilités des réseaux communautaires, privés et institutionnels.

## **INTERSECTORIEL**

La recherche d'intérêts communs visant l'épanouissement de la jeunesse doit se faire en tenant compte des autres clientèles et des autres secteurs d'intervention tels que la santé, l'éducation et le développement économique. Les actions envisagées doivent donc tenir compte des acquis, viser la complémentarité des interventions au sein du secteur jeunesse. Pour favoriser l'amélioration des conditions de vie des jeunes, elles doivent aussi inclure les acteurs d'autres milieux.

## **TERRITORIAL**

L'Intervention de milieu vise les 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Chaque arrondissement a la responsabilité de définir le territoire dans lequel il veut agir, en fonction de ses caractéristiques locales. Une approche de milieu doit concentrer ses énergies dans les zones prioritaires d'intervention (carte disponible sur demande). Les interventions de milieu doivent se réaliser à l'intérieur d'un plan d'action jeunesse de milieu issu d'un processus de concertation.

## **3. Objectif du programme**

*«Offrir aux jeunes de 12 à 30 ans des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales.»*

## **4. Clientèles visées**

Le programme d'intervention de milieu s'adresse aux jeunes de 12 à 30 ans. Plus particulièrement, il s'adresse:

- à l'ensemble des jeunes présents dans les arrondissements;
- aux jeunes issus des communautés ethnoculturelles (nouveaux arrivants, minorités visibles et immigrants de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> génération);
- aux jeunes en difficulté d'intégration.

## 5. Domaines d'intervention

Les projets d'Intervention de milieu Jeunesse admissibles s'inscrivent dans les six domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017.

### A- LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Dans ce volet, la «diversité sociale» peut se définir en deux grands axes soient, le développement social et les relations interculturelles.

Le développement social s'attarde davantage à agir sur les causes qui engendrent les problèmes qui affectent les jeunes. Le sport et le loisir sont davantage des moyens plutôt que des finalités de l'intervention. Les projets de ce volet s'articulent donc autour du jeune lui-même, ou d'un groupe de jeunes, en favorisant l'implication dans une démarche formatrice et l'acquisition d'habiletés et de compétences.

Les relations interculturelles : « *La Ville de Montréal adopte le principe de l'interculturalisme qui encourage le rapprochement et les échanges entre les diverses cultures qui font l'identité montréalaise et qui contribuent à la richesse du développement social, culturel et économique de Montréal.* »

Les relations interculturelles impliquent qu'une valeur ajoutée est accordée aux relations harmonieuses et aux conditions dans lesquelles elles peuvent se construire entre les jeunes de toutes origines et entre les membres des communautés culturelles et ceux de la société d'accueil. Les projets doivent donc favoriser l'intégration positive et la participation active des jeunes des communautés culturelles et ceux membres des minorités visibles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la métropole. De plus, afin d'améliorer la compréhension interculturelle, des activités de sensibilisation ainsi que les projets visant la lutte au racisme et à la discrimination sont des bases importantes pour agir de façon éclairée.

Les projets qui s'inscriront dans le volet diversité sociale devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.  
*Ex.: animation en HLM, projet d'engagement et de bénévolat dans la communauté, etc.*
- La promotion de l'égalité, de l'équité, de la diversité.  
*Ex. : ouverture d'un local pour les jeunes LGBT, activités en lien avec la lutte à l'homophobie, à la discrimination et au racisme, la promotion des relations interculturelles et des droits humains, etc.;*
- L'emploi, l'insertion socio économique, le soutien à l'apprentissage et à la formation continue.  
*Ex.: ateliers de formation en horticulture, stages et pré-employabilité, embauche de jeunes animateurs, coopératives jeunesse de services, etc.;*
- Le soutien à la persévérance scolaire.  
*Ex.: ateliers d'aide aux devoirs, activités parascolaires, leaders positifs, intervenants en milieu scolaire, promotion de la lecture, etc.;*
- La prévention des problématiques socio urbaines et de la violence.  
*Ex.: ateliers sur les graffitis, ateliers sur la non-violence, animation des espaces publics, etc.*

## **B- LE LOISIR CULTUREL**

Le loisir culturel correspond à une pratique choisie par plaisir qui favorise la croissance personnelle, la formation et la créativité. Il regroupe plusieurs champs d'activités, notamment le loisir scientifique, les activités liées au patrimoine culturel et immatériel et celles reliées à la pratique artistique amateur. La pratique artistique amateur intègre les sept disciplines suivantes:

- Les arts médiatiques
- Les arts visuels
- La danse
- Les métiers d'art
- La musique
- Le loisir littéraire (*ex.: animation – médiation de la lecture*)
- Le théâtre.

Les projets qui s'inscriront dans le volet loisir culturel devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- permettre aux jeunes de s'exprimer, de découvrir leurs talents et de stimuler leur créativité;
- permettre aux jeunes de connaître diverses techniques de création et de s'initier à l'une ou à l'autre des disciplines de la pratique artistique amateur;
- favoriser les rencontres et les échanges interculturels ainsi que l'intégration des jeunes des communautés culturelles;
- favoriser le maillage entre les jeunes et les artistes professionnels vivant dans un même milieu;
- favoriser l'intégration des jeunes des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles;
- développer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu, les sortir de leur isolement, développer leurs compétences sociales et valoriser leur créativité dans leur communauté.

## **C- LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR URBAIN**

La pratique des activités physiques, sportives ou de plein air en milieu urbain, incluant les activités reliées à l'environnement, est bénéfique à la santé tant physique que mentale. Ces activités contribuent de manière importante à l'amélioration de la qualité de vie, à l'intégration sociale, à la motivation individuelle et au rapprochement des groupes sociaux. Il importe de favoriser l'accès à ces activités à un plus grand nombre de clientèles et, plus particulièrement, aux jeunes. Cela est d'autant plus important que des statistiques récentes révèlent que le niveau d'activité physique des adolescents et des adolescentes n'est pas suffisamment élevé et qu'un grand pourcentage de cette population présente un surplus de poids. Plusieurs conditions doivent être prises en compte pour favoriser la participation des jeunes et maintenir leur intérêt à l'égard de la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air en milieu urbain. La diversité des activités est importante. Ainsi, le sport offre un encadrement rigoureux et des règles strictes pour l'exercice de la compétition, tandis que les activités de plein air en milieu urbain sont davantage centrées sur la découverte de la nature et peuvent susciter un intérêt particulier pour l'environnement. Quant aux activités physiques, elles intègrent différents éléments liés à un mode de vie actif (transport, exercice, etc.). Le but est d'inciter les jeunes Montréalais à la pratique de l'activité physique en leur offrant des activités diversifiées. Les

projets qui s'inscriront dans le volet activités physiques, sportives et de plein air en milieu urbain devront cibler un ou plusieurs des objectifs suivants:

- offrir un encadrement de qualité et des règles strictes de compétition;
- développer l'esprit d'équipe, le respect et la tolérance;
- favoriser l'adoption de saines habitudes de vie;
- faire découvrir aux jeunes la pratique d'activités tant physiques et sportives que de plein air;
- correspondre aux nouvelles tendances jeunesse. (Ex.: *volleyball de plage, planche à roulettes, parkour, BMX, etc.*)

En milieu urbain, de nombreux sites sportifs et de plein air permettent d'offrir des activités selon le type de pratique souhaitée qu'elle soit de nature spontanée ou plus encadrée.

**Sites sportifs:** les gymnases d'école, les terrains sportifs extérieurs, les parcs, les piscines, les arénas, les parois d'escalade, etc.

**Sites de plein air:** le réseau des grands parcs et le réseau bleu, les pistes cyclables, etc.

La réussite des activités physiques, sportives et de plein air dépend également de l'embauche de moniteurs compétents et du respect des normes de sécurité en vigueur.

## D- ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les jeunes sont préoccupés par l'avenir de la planète et désirent s'engager dans la réalisation d'actions concrètes pour améliorer l'environnement. Dans la foulée des activités municipales en matière de développement durable, en l'occurrence les projets Quartiers 21, les jeunes peuvent s'investir localement dans des projets tels que:

- sensibilisation en lien avec les Éco-quartiers;
- plantation d'arbres et de fleurs;
- valorisation des berges et préservation des sites de nidification;
- campagnes de recyclage.

## 6. Projets admissibles

Pour être admissible, un projet doit:

- correspondre à l'approche décrite précédemment;
- satisfaire à l'objectif du programme;
- être issu d'un plan d'action concerté par le milieu;
- se réaliser en concertation avec plusieurs partenaires;
- s'inscrire en lien avec les domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017;
- rejoindre une clientèle issue des communautés culturelles ou des minorités visibles et/ou favoriser la réalisation d'une action liée à l'interculturalisme;
- être structurant et durable. (**Le budget total d'un projet devant être au minimum de 10 000 \$,**

***celui-ci pouvant être le fruit d'un maillage financier. Toutes les contributions à un projet doivent être détaillées à la section budget***);

- être complémentaire des autres programmes municipaux comme la revitalisation urbaine intégrée, les initiatives de la table locale de concertation, les actions préventives pour contrer les gangs de rue, les projets Quartier 21 ou autres;
- être réalisé par un ou des organismes sans but lucratif;
- se dérouler prioritairement dans les zones défavorisées (carte disponible sur demande).

## **7. Communications et publications**

Tous les projets devront s'assurer de mentionner la participation financière de la Ville de Montréal et du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans leurs communications ou leurs publications. Les logos officiels sont fournis sur demande. Dans le cas d'événements, la présence de représentants de ces instances est possible sur demande.

## **8. Pour informations supplémentaires :**

Prière de communiquer avec votre représentant en arrondissement.  
Liste en annexe.

Responsable municipal

**Mehdi LEKEHAL**

Coordonnateur du programme

Service de la diversité sociale et des sports

Courriel : mm.lekehal@ville.montreal.qc.ca

Tél.: 514 872-5614

## **9. Zones prioritaires d'intervention**

L'identification des zones prioritaires d'intervention résulte de la mise en commun de divers outils, soit l'indice de défavorisation, une analyse spatiale de validation ainsi qu'une analyse des valeurs foncières résidentielles. L'indice de défavorisation tient compte de deux dimensions, soit économique et sociale.

## Arrondissements- Répondant(e)s Jeunesse

<b>Ahuntsic-Cartierville</b>	Sylvie Labrie Rachel Lauzon	(514) 872-7434 (514) 868-4989
<b>Anjou</b>	André Maisonneuve	(514) 493-8209
<b>Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce</b>	Marie-Claude Ouellette Geneviève Bienvenu	(514) 872-5014 (514) 872-8633
<b>Île Bizard – Ste-Geneviève</b>	Martin Bleau	(514) 620-6036
<b>Lachine</b>	Luc F. Robillard	514 634-3471, poste 360
<b>Lasalle</b>	Marie-Annick Lussier	(514) 367-6000 poste 6369
<b>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>	Josée Boucher Estela Escalona	(514) 872-9965 (514) 872-8784
<b>Montréal-Nord</b>	Marie-Josée Roussy Guy Bédard	(514) 328-4000 poste 4147 (514) 328-4000 poste 4066
<b>Outremont</b>	Michel Allen	(514) 495-6240
<b>Pierrefonds – Roxboro</b>	Anna Valente	(514) 624-1077
<b>Plateau Mont-Royal</b>	Claudia Coulombe Karine Bélanger	(514) 872-2360 (514) 872-5315
<b>Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles</b>	Mylène Robert	(514) 872-5992
<b>Rosemont – La Petite-Patrie</b>	Martin Bérubé-Thrasybule	(514) 872-7804
<b>Saint-Laurent</b>	Marie-Pascale Richard Urpi Samara Carhuachagua	(514) 855-6110 Poste 4983 (514) 855-6000
<b>Saint-Léonard</b>	Denis Richard Sylvie Laberge	(514) 328-8541 (514) 328-8500 poste 8535
<b>Sud-Ouest</b>	Maurice Casaubon Bruna Viana Isabelle Provencher	(514) 280-9307 (514) 872-4920 (514) 872-2049
<b>Verdun</b>	Guy Lacroix Johann Guay	(514) 765-7153 (514) 765-7166
<b>Ville-Marie</b>	Bruna Viana Isabelle Legault	(514) 868-4180 (514) 872-9587
<b>Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension</b>	Alain L Lavoie Nadia Delvigne-Jean	(514) 868-3446 (514) 868-3448



***PROGRAMME 2015***

**INTERVENTION DE MILIEU  
POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS**

***DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER***

---

Nom de l'organisme :

Titre du projet :

**Réservé à l'administration**

Date de début du projet :

Montant demandé :

Date de fin du projet :

Montant accordé :

Date de dépôt de la demande :

***Lorsque vous complétez ce formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet***

**Demande de soutien financier déposée dans le cadre du :**

PROGRAMME JEUNESSE  
D'INTERVENTION DE MILIEU – CLIENTÈLE DES  
12-30 ans

PROGRAMME FINANCÉ PAR LA VILLE DE  
MONTRÉAL ET L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE  
MONTRÉAL - MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA  
DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION 2014 -2016

Montréal 

Immigration,  
Diversité  
et Inclusion

Québec 

Tous les renseignements demandés dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de votre demande. L'utilisation du formulaire est obligatoire. Si l'espace prévu s'avère insuffisant, veuillez utiliser la section « informations supplémentaires » à la fin du formulaire.

**Documents à joindre à la demande**

- Lettres patentes de votre organisme (charte)
- La déclaration de l'Inspecteur général des institutions financières attestant que votre organisme est immatriculé et qu'il n'est pas en défaut de déposer une déclaration annuelle (certificat d'attestation)
- Le rapport d'activité ou le rapport annuel de votre organisme
- Le rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
- Le budget détaillé du projet global (identifier, s'il y a lieu, les dépenses assumées par les autres partenaires financiers)
- Une résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville
- Dans les dix jours suivant la signature d'une convention, ou avant cette date, nous exigeons une copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme **co-assurée**.
- Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)



## Section 2 – Présentation du projet

<b>Titre du projet :</b>	
Personne responsable du projet :	
Fonction :	
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	
<input type="checkbox"/> Nouvelle initiative	<input type="checkbox"/> Reconduction de projet
Motifs de la reconduction	

<b>Contexte du projet</b> <b>Décrivez la situation problématique constatée dans le milieu et le lien avec le plan d'action local</b>

<b>Résumé du projet</b>

<b>Objectif(s) du projet (Objectif réaliste et à court terme, tenant compte de la durée du projet)</b>

**Clientèle(s) visée(s) - Jeunes, jeunes défavorisés, jeunes issus de communautés culturelles**  
**Caractéristiques : nombre, âge, sexe et mode de recrutement (compléter en annexe si nécessaire)**

*Dans quelle mesure ce projet rejoint les jeunes des communautés culturelles ou membres des minorités visibles et/ou est en lien avec l'interculturalisme?*

### Section 3 - Lieu de déroulement du projet

Arrondissement(s)	
Un seul arrondissement ou ville reconstituée:	
Précisez le quartier ou le secteur :	
Plusieurs arrondissements :	
À l'échelle métropolitaine <input type="checkbox"/>	

### Section 4 – Domaines d'activités ciblés par le projet

**(Description des domaines d'activités dans le document de présentation du PIMJ (pages 5 à 8))**

	Diversité sociale
	Loisir culturel
	Activités physiques, sportives et de plein air
	Environnement et développement durable

### Section 5- Activité(s) prévue(s) et/ou services offerts

Activité ou service	Durée	Fréquence
1.		
2.		
3.		
4.		

### Section 6- Résultats attendus

Résultats concrets, indiquant que les objectifs du projet seront atteints	Moyens de mesure utilisés pour évaluer l'atteinte de ces résultats	
	Qualitatifs	Quantitatifs
1.		
2.		
3.		

**Section 7- Soutien financier du projet (projet admissible de 10 000 \$ et plus, avec ou sans montage financier)**

Postes budgétaires		Autres partenaires financiers (Obligatoire)			Budget total
	Programme municipal d'Intervention de Milieu				
<b>A – Personnel lié au projet</b>					
Titre : \$ Taux hor. x Heures/semaine + \$ Avantages. sociaux/sem. x Semaines =	\$ \$	\$	\$	\$	\$
Titre : \$ Taux hor. x Heures/semaine + \$ Avantages. sociaux/sem. x Semaines =	\$ \$	\$	\$	\$	\$
Titre : \$ Taux hor. x Heures/semaine + \$ Avantages. sociaux/sem. x Semaines =	\$ \$	\$	\$	\$	\$
<b>SOUS-TOTAL SECTION A</b>	\$	\$	\$	\$	\$
<b>B – Frais supplémentaires d'activités générés par le projet</b>	(environ 20%)				
Équipement : achat ou location	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures de bureau, matériel d'animation	\$	\$	\$	\$	\$
Photocopies, publicité	\$	\$	\$	\$	\$
Déplacement	\$	\$	\$	\$	\$
Locaux, conciergerie ou surveillance	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance (frais supplémentaires)	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOUS-TOTAL SECTION B</b>	\$	\$	\$	\$	\$
<b>C – Frais supplémentaires d'administration générés par le projet</b>	(maximum 10%)				
Frais administratifs du projet (comptabilité, secrétariat, poste, messagerie, collecte de données, compilation, analyse)	\$ \$	\$	\$	\$	\$
<b>SOUS-TOTAL SECTION C</b>	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Total des contributions</b>	\$	\$	\$	\$	\$

### Section 8 – Contribution des partenaires associés au projet (à compléter obligatoirement)

Nom et coordonnées du partenaire	Type de soutien (autre que financier)

### Section 9 - Échéancier

Durée du projet (nombre de semaines)
Date de début du projet (format : AAAA-MM-JJ)
Date de remise du rapport d'étape
Date de fin de projet
Date de remise du rapport final (délai maximal de 30 jours après la date de fin du projet)

## Section 10 – Informations supplémentaires

### Signature de la personne autorisée par l'organisme

Nom :	Fonction :
Date :	Signature